



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Contraception

Question écrite n° 59089

Texte de la question

M Jean-Pierre Brard attire l'attention de M le Premier ministre sur la nécessité de ne plus différer le lancement de la campagne nationale d'information sur la contraception, en direction des jeunes. Organisée par madame le secrétaire d'État aux droits des femmes, en collaboration avec le ministère de l'éducation nationale et le ministère de la santé, cette campagne a été reportée la veille de son lancement prévu pour le 12 mai. La recrudescence des maladies sexuellement transmissibles, et le nombre toujours élevé d'avortements d'adolescentes justifient pleinement cette campagne, en soulignant que l'État ne peut pas se désengager de ces questions de santé publique. La contraception, plus particulièrement le préservatif, est une méthode de prévention, et une campagne d'information intégrerait parfaitement le cadre d'une gestion rigoureuse des dépenses de santé, gestion à laquelle le Gouvernement se dit attaché. Il lui demande, en conséquence, quelle nouvelle date a été fixée pour le lancement de cette campagne dont l'importance est soulignée par tous les professionnels sur le terrain.

Texte de la réponse

Reponse. - Le 4 mars dernier, Veronique Neiertz annonçait le lancement d'une « campagne contraception » auprès des jeunes. Si son processus d'élaboration a été interrompu, c'est bien pour répondre de façon plus efficace aux problèmes que vous soulevez. En effet, un certain nombre de données sont préoccupantes : la permanence des maladies sexuellement transmissibles, le sida, le nombre d'IVG et grossesses précoces. Ce constat conforte le Gouvernement dans sa volonté d'accentuer la prévention dans ce domaine. Tout d'abord par le lancement d'une campagne d'« information contraception » en direction des jeunes, annoncée le 20 mai dernier par le Premier ministre, et que prépare actuellement le secrétariat d'État aux droits des femmes. Celui-ci devra veiller en outre dans son message à intégrer plus clairement les objectifs du Gouvernement en termes de prévention, en particulier en ce qui concerne les maladies sexuellement transmissibles et le sida. Cette campagne se déroulera à l'automne. Cette action de communication devra ensuite être prolongée par une meilleure mobilisation des moyens et des objectifs des administrations et des organismes concernés, afin d'améliorer l'information des jeunes dans ce domaine. Il n'a donc jamais été question de renoncer à une campagne d'information, bien au contraire. Cette initiative était particulièrement pertinente, mais il a paru nécessaire de traiter ces problèmes de santé publique plus en profondeur sous d'autres aspects que médiatiques, et d'assurer un suivi de cette initiative pour les prochains mois.

Données clés

Auteur : [M. Brard Jean-Pierre](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59089

Rubrique : Naissance

Ministère interrogé : Service du Premier Ministre

Ministère attributaire : Service du Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 1992, page 2695